

Dossier Organisation Manifestation Sportive et/ou Culturelle

*- Document à retourner en mairie **1 mois au plus tard** avant la manifestation -*

Association : _____

Nom et Prénom du demandeur : _____

Qualité au sein de l'association : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

1. Description Manifestation

Dénomination de la manifestation	
Nature (bal, conférence, repas dansant, fest noz, théâtre, sport, journée citoyenne...)	
Date * (jour/mois/année)	
Horaires (incluant la préparation sur site et le rangement)	
Horaire d'ouverture au public	

*Si plusieurs jours :

	Dates	Horaire équipements	Horaire ouverture public
J1			
J2			
J3			
J4			
J5			
J6			
J7			

Public : Adhérents uniquement Adhérents et public extérieur

	Nombre
Public	
Compétiteurs	
Artistes	
Autres	
Effectif maximum prévu par jour (au même moment)	

Buvette OUI (remplir annexe autorisation débit de boissons si catégorie 3)

NON

Repas OUI

NON

Vaisselle * Nombre de couverts demandés (300 max) : _____

(* si évènement à la salle des fêtes)

Collation, goûter OUI

NON

2. Équipements communaux souhaités

Cocher les salles souhaitées :

Salle des fêtes	Grande salle	
	Loge	
	Petite salle	
	Salle moquette	
Complexe sportif	Salle Dacoury	
	Halle des sports	
	Dojo	
	Vestiaires de football	
	Foyer Football	
	EMAJ	
	EMAJ toilettes	
Extérieurs	Terrain synthétique	
	Terrain de football Honneur	
	Terrain de football entraînement	
	Préau	
	Boulodrome	
	Plateau sportif	
	Piste athlétisme	
	City stade	
Salle centre bourg	Espace 2.1	
	Salle du Coteau	
Belvédère	Hall	
	Salle Vivaldi	
	Salle Athéna	

3. Matériel communal demandé

- Matériel disponible **pris en charge par l'organisateur**

	Quantité souhaitée	Validation Mairie selon disponibilité
Plateaux 0.8 x 3m (max 10)		
Tréteaux (max 30)		

Matériel stocké sous la mairie (clé de la cave à récupérer à l'accueil)

● Matériel disponible mis à disposition par les services techniques

	Quantité souhaitée	Validation Mairie selon disponibilité
Tables (max 61)		
Chaises (max 332)		
Barrière sécurité (max 36)		
Grilles exposition (max 50)		
Gradin halle des sports (max 5 modules)		
Verres (max 432)		
Sonorisation + micro Dacoury (clé à demander à la mairie)		
Micro pour sonorisation salle des fêtes		
Sonorisation (valise) avec connexion fiche Speakon pour Halle des sports et salle du Coteau + micro sans fil		
Sonorisation portative avec micro sur batterie		
Ampli (max 4) avec fiche jack (pour extérieur) + micro sans fil		
Électricité* rallonges (max 2 de 10m) et multiprises (max 2 de 5 prises) (quantité à préciser)		
Baliroads (celles de Rennes Métropole)		

*Préciser la puissance :

4. Mesure de sécurité prévue

- Poste de secours (nom de l'organisme) :
- Service de sécurité :
- Médecin :
- Autres :

5. Débit de boissons catégorie 3 (cf. annexe)

Une association peut ouvrir à l'occasion d'une manifestation (ouverte au public extérieur) un débit de boisson temporaire (buvette) de 1^{ère} ou de 3^{ème} catégorie.

Pour rappel :

Boisson de groupe 1 : Boissons sans alcool

Boisson de groupe 3 : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels

(Vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquels sont joints les vins doux naturels ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraise, framboises, cassis ou cerise, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.)

6. Assurance

Compagnie :

Type d'assurance :

N° de police :

7. Formalités administratives

Déclaration à la SACEM (si diffusion musique)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Déclaration à l'URSAFF (si salariés)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Souscription contrat d'assurance spécifique à la manifestation	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

8. Information diverse

Un défibrillateur est disponible à l'entrée de la salle des fêtes en extérieur (cf. voir annexe pour modalité d'utilisation)

9. Besoin d'un arrêté de circulation

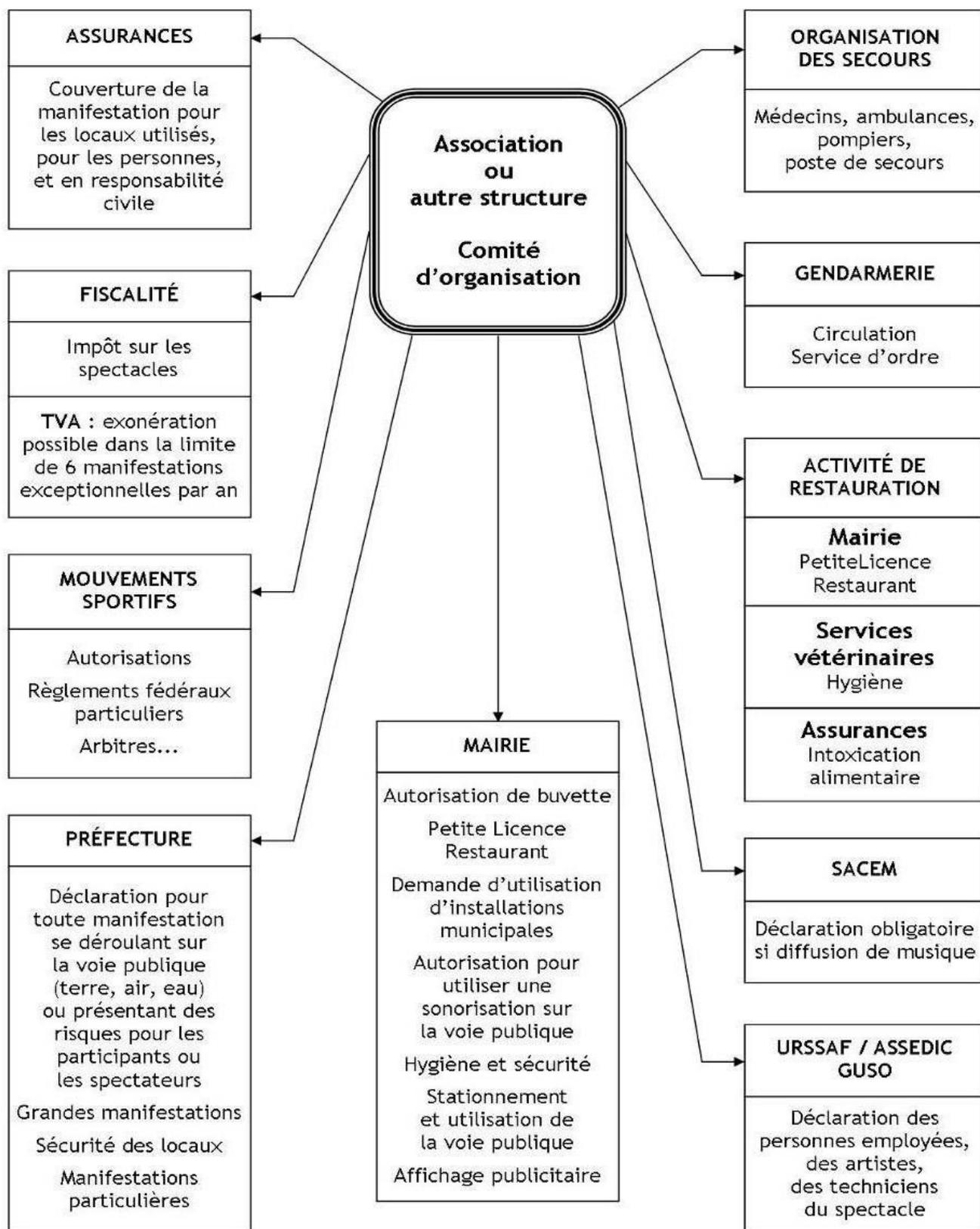
Votre manifestation, nécessite la rédaction d'un arrêté de circulation. Merci de nous transmettre un document précisant les horaires de votre manifestation et une liste des rue communales que vous empruntez ou croisez. Ce document sera accompagné d'un plan du parcours.

10. Informations complémentaires

Fait à Orgères, le / /

Signature du Demandeur

Mémo organisation manifestation sportive et/ou culturelle





DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Je soussigné(e).....

Agissant en qualité de..... de l'association

Sollicite, conformément aux dispositions de l'article L.48 du code des débits de boissons (décret du 8 février 1955), l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaires à.....

- pour des boissons du 1^{er} groupe (boissons sans alcool)
 pour des boissons du 3^{ème} groupe (boissons alcoolisées suivantes : vin, bière, cidre ...)

le de h à heures

à l'occasion de la manifestation suivante

NB:

-Zones protégées : stades, piscines, terrains de sport, écoles : l' gpe sauf si agrément sportif auprès de la DDJS pour les associations sportives et/ou débit de boisson établi à plus de 100m autour des établissements (le préciser sur la demande)

Limite de 5 autorisations annuelles
Heure de fermeture 1 heure du matin

Le Signataire

AUTORISATION DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'Orgères,

Vu l'article L 3334-2 du code de la santé publique ;
Vu l'article 2122-28 du code générale des collectivités territoriales ;
Vu la demande ci-dessus,

AUTORISE

M.

A ouvrir un débit temporaire catégorie

Le de h à heures

A l'occasion.....

Qui se déroulera à

A charge à l'organisateur de se conformer à toutes les prescriptions réglementaires relatives à la police des débits de boissons et de prendre les dispositions pour éviter tout tapage nocturne, y compris lors de la sortie des consommateurs.

Signature,

Fait à Orgères, le
Le Maire